



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

diplômes

Question écrite n° 75692

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les statistiques d'obtention des mentions aux diplômes de l'enseignement supérieur. Elle souhaite en effet connaître le pourcentage d'obtention des mentions assez bien, bien et très bien au brevet de technicien supérieur pour les années 2005, 2006, 2007, 2008, 2009.

Texte de la réponse

Le tableau ci-dessous présente la répartition des diplômés du brevet de technicien supérieur (BTS) selon la mention obtenue, en France métropolitaine et DOM, depuis la session 2008.

Répartition des diplômés du BTS selon la mention obtenue

SESSION	NOMBRE de présents	NOMBRE d'admis	POURCENTAGE des sans mention parmi les admis	POURCENTAGE des mentions assez bien parmi les admis	POURCENTAGE des mentions bien parmi les admis	POURCENTAGE des mentions très bien parmi les admis
2008	155 014	106 025	62,3	30	7,1	0,6
2009	162 773	110 483	63,1	29,6	6,8	0,6

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Les données concernant les sessions antérieures ne sont pas disponibles.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75692

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3838

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6696